

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **7 septembre 2015**

Décision n° **CP-2015-0356**

commune (s) :

objet : Réalisation d'analyses et de prélèvements pour les laboratoires de la direction de l'eau, de la direction de la voirie et de la direction de la propreté - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert après déclaration sans suite - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : 28 août 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : 8 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à Mme Vullien), Frier, M. Calvel (pouvoir à M. Sellès).

Commission permanente du 7 septembre 2015**Décision n° CP-2015-0356**

objet : **Réalisation d'analyses et de prélèvements pour les laboratoires de la direction de l'eau, de la direction de la voirie et de la direction de la propreté - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert après déclaration sans suite - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent marché a pour objet :

- la réalisation d'analyses chimiques, physico-chimiques, microbiologiques, ou biologiques sur les matrices suivantes :

- . eaux : eaux usées, eaux industrielles, eaux propres (eaux de nappes, eaux de surface),
- . solides : cendres, boues d'épuration, déchets, sols, sédiments, sable issus de l'épuration, etc.,
- . ou autres ponctuellement (air, etc.) ;

- la réalisation de prélèvements *in situ*, de mesures sur le terrain et d'analyses sur les tours aéro-réfrigérantes situées dans les locaux de la Métropole (station d'épuration à Pierre Bénite) dans le cadre de la surveillance des légionnelles ;

- la réalisation de prélèvements *in situ*, de mesures sur le terrain et d'analyses dans le cadre de la recherche de micropolluants sur eaux résiduaires en application de la circulaire du 29 septembre 2010 (relative à la surveillance de la présence de micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations de traitement des eaux usées) et des arrêtés préfectoraux en découlant.

Ces prestations concernent les laboratoires de la direction de l'eau, de la direction de la voirie de la Métropole de Lyon et la direction de la propreté, très occasionnellement.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 26, 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché fait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 3 ans.

Le marché comporterait uniquement un engagement de commande maximum de 750 000 € HT, soit 900 000 € TTC pour la durée du marché.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le dit dossier,

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure en vue de l'attribution du marché de services de réalisation d'analyses et de prélèvements pour les laboratoires de la direction de l'eau, de la direction de la voirie et de la direction de la propreté.

2° - Autorise, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché négocié ou par la voie d'un nouvel appel d'offres aux conditions prévues à l'article 59-III du code des marchés publics, selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres.

3° - Les offres seront jugées et classées par la commission d'appel d'offres de la Métropole de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande relatif à la réalisation d'analyses et de prélèvements pour les laboratoires de la direction de l'eau, la direction de la voirie et pour la direction de la propreté et tous les actes y afférents, pour un montant maximum de 750 000 € HT, soit 900 000 € TTC pour la durée ferme de 3 ans.

5° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits à inscrire chaque année au budget principal - exercices 2016, 2017, 2018 et 2019 au budget principal sur diverses opérations de la section de fonctionnement et au budget annexe de l'assainissement - compte 622.8 et 617 sur opération n° 2P19O2182 - Activité laboratoire analyses et contrôles.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2015.